KALINA TRANSITION ECOLOGIQUE

FONDS COMMUN DE PLACEMENT(FCP) DE DROIT FRANCAIS

RAPPORT ANNUEL

Exercice clos le 31 décembre 2025

Myria Asset Management

MYRIA ASSET MANAGEMENT

Siège social : 70, avenue de l'Europe 92270 BOIS-COLOMBES
Société par Actions Simplifiée au capital de 1 500 000 € - RCS Nanterre 804 047 421
Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers sous le numéro GP-14000039

SOMMAIRE

Acteurs 3

Caractéristiques de votre FCP et Informations concernant les placements et la gestion.... 4

Autres informations..... 11

Rapport d'activité de l'OPCVM Maître 13

Rapport ESG.....18

Rapport certifié du commissaire aux comptes 21

Informations périodiques SFDR article 9.....51

- **Comptes annuels**
  - Bilan Actif
  - Bilan Passif
  - Compte de Résultat

- **Annexes aux comptes annuels**
  - Règles et méthodes comptables
  - Evolution de l'actif net
  - Compléments d'information

- **Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels au 31 décembre 2025**

Acteurs

Société de gestion : MYRIA ASSET MANAGEMENT

Société par Actions Simplifiée au capital de 1 500 000 euros
Immatriculée au Régistre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 804 047 421
Société de gestion agréée par l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 14 octobre 2014 sous le numéro GP-14000039
Siège social : 70, avenue de l'Europe 92270 Bois-Colombes - France

Gestionnaire financier par délégation : BANK J. SAFRA SARASIN AG

Banque agréée par l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA) depuis 2009
Siège social : Elisabethenstrasse 62 - CH-4051 BALE - SUISSE

Dépositaire : CACEIS Bank

Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 1 280 677 691,03 euros
Immatriculée au Régistre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 692 024 722
Établissement de crédit agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR)
Siège social : 89-91, rue Gabriel Péri – 92120 Montrouge
Adresse postale : 12, place des États-Unis - CS 40083 - 92549 Montrouge CEDEX

Gestionnaire Comptable par délégation de la Société de gestion : CACEIS Fund Administration

Société Anonyme au capital de 5 800 000 euros
Immatriculée au Régistre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 420 929 481
Siège social : 89-91, rue Gabriel Péri – 92120 Montrouge
Adresse postale : 12, place des États-Unis - CS 40083 - 92549 Montrouge CEDEX

Commissaire aux comptes : PRICEWATERHOUSE AUDIT, représenté par Monsieur Frédéric SELLAM

63, rue de Villiers - 92208 Neuilly-sur-Seine cedex - France

Caractéristiques de votre FCP et Informations concernant les placements et la gestion

FORME JURIDIQUE : Fonds Commun de Placement (FCP) de droit Français

FONDS MULTI-PARTS : Non

CODE ISIN : FR001400KTL5

Classification : Le FCP est classé dans la catégorie suivante : néant

Affectation Des Résultats : Capitalisation

Objectif de gestion
Kalina Transition Écologique investit dans les actions internationales avec l'objectif de surperformer, net de frais l'indice de référence sur un horizon d'investissement de 5 ans, en se concentrant sur les entreprises qui contribuent à la transition écologique et en prenant en compte la liste CELI de Yale[1].

Indicateur de référence
L'indicateur de référence auquel le porteur pourra comparer à posteriori la performance de son investissement est l'indice MSCI World Net Return (dividendes réinvestis, libellé en euro).
L'indice MSCI World Net Return EUR. est administré par MSCI limited et est disponible sur le site : www.msci.com.
Il mesure la performance globale des marchés développés. L'administrateur de cet indice de référence est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.
Toutefois, la performance du fonds pourra s'éloigner de celle de l'indicateur de référence.

---

[1] La liste de Yale permet d'identifier les sociétés qui continuent leurs activités en Russie malgré le conflit en Ukraine.
Cette liste est décomposée en 5 sous-catégories :
Note F : Les entreprises qui poursuivent leurs activités en Russie
Note D : Les entreprises qui reportent leurs projets d'investissement, de développement et de commercialisation tout en poursuivant leurs activités
Note C : Les entreprises qui réduisent certaines activités importantes mais en poursuivent d'autres
Note B : Les entreprises qui réduisent temporairement la plupart ou la quasi-totalité de leurs activités tout en gardant des options de retour ouvertes
Note A : Entreprises interrompant totalement leurs engagements avec la Russie ou quittant complètement la Russie
Stratégie d'investissement

La stratégie de gestion du Fonds Kalina Transition Ecologique repose sur la sélection de titres discrétionnaire basée sur l'analyse des fondamentaux des entreprises. La stratégie suit une approche principalement « bottom-up », en identifiant les sociétés qui ont une exposition à des « éco-activités »[2] significatives.

L'objectif extra-financier se traduit par une exposition aux « éco-activités ».
Le fonds garantira une exposition minimum aux « éco-activités » de la manière suivante :
- Au moins 40% de sociétés ayant un minimum de 50% de leur chiffre d'affaires dans des « éco-activités ».

L'objectif extra-financier se traduit par une exposition aux « éco-activités ».
Le fonds garantira une exposition minimum aux « éco-activités » de la manière suivante :
- Au moins 40% de sociétés ayant un minimum de 50% de leur chiffre d'affaires dans des « éco-activités ».

Avec l'évolution de la qualité des données lié à la Taxonomie, ce chiffre augmentera dans le temps. L'équipe de gestion s'engage donc à atteindre un seuil minimal de 50% de sociétés ayant un minimum de 50% de leur chiffre d'affaires dans des « éco-activités » au 01.01.2026.
- En ligne avec le règlement de consultation du SFDR et la problématique des sociétés en transition, nous investissons également dans les sociétés ayant un chiffre d'affaires entre 10 et 49%.

L'ensemble de ces deux compartiments doit au moins constituer 60% du fonds.

L'OPC a pour objectif l'investissement durable conformément à l'article 9 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »). L'OPC est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque.
Les éléments d'informations précontractuelles sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le FCP sont disponibles en annexe du prospectus conformément au règlement délégué (UE) du 6 avril 2022 complétant le règlement SFDR.

Analyse extra-financière

Définition de l'univers d'investissement

L'univers d'investissement de départ est constitué de valeurs du MSCI World ainsi que des valeurs identifiées par la société de gestion sur la base d'une analyse financière et extra-financière et répondant à la stratégie d'investissement du fonds. La part représentée par les valeurs hors indice sera inférieure à 10% et celles-ci devront disposer d'une note ESG supérieure aux seuils fixés dans le cadre de la méthodologie.

Exclusions normatives

L'équipe de gestion applique à l'ensemble de l'univers d'investissement, les exclusions normatives suivantes afin d'éliminer les entreprises dont les activités commerciales sont controversées et qui ne sont pas jugées compatibles avec le développement durable. Les exclusions portent sur les critères suivants :
- Armes controversées : Les armes controversées sont des types d'armes classées comme controversées en raison de leur impact humanitaire à long terme et/ou du grand nombre de victimes civiles qu'elles provoquent. Elles comprennent les armes biologiques, chimiques et nucléaires, les armes à sous-munitions et les mines antipersonnel (seuil de revenus : 0 %) ;
- Défense et armement : Producteurs d'armes à feu civiles, d'armes conventionnelles (systèmes et composants critiques) et de systèmes et services d'appui à l'armement (par exemple, systèmes de contrôle des armes, systèmes de navigation sur cible, etc ; (seuil de revenus : 5%)
- Entreprises figurant sur la liste CELI de l'université de Yale avec une note de C, D ou F.
- Charbon : les entreprises qui sont à la fois fortement impliquées dans le secteur du charbon et qui n'ont pas de stratégie de transition solide vers une économie à faible émission de carbone (seuil de revenus : 5 % pour l'extraction du charbon et 20 % pour la production d'électricité) ;

2 On appelle éco-activité une activité en phase avec un ou plusieurs objectifs de développement durable (ODD) environnementaux (ODD 6, ODD7, ODD 9, ODD 11, ODD 12, ODD 13, ODD 14, et ODD 15).

- Hydrocarbures non conventionnels : sables bitumineux, fracturation hydraulique et énergies fossiles conventionnelles (charbon, pétrole et gaz) si les revenus générés par ces activités sont > 5%
- Organismes Génétiquement Modifiés dans l'Agriculture : Les entreprises qui modifient génétiquement des organismes à des fins agricoles (seuil de revenus : 0%) ;
- Tabac : Producteurs de produits du tabac (seuil de revenus : 5 %) ;

- Divertissement pour adultes : Producteurs de matériel de divertissement pour adultes (seuil de revenus :5%) ;
- Violation des droits de l'homme et des autres principes du Pacte mondial : Entreprises impliquées dans des violations graves des droits de l'homme ou d'autres infractions aux principes du Pacte mondial des Nations unies, conformément aux normes internationales établies (seuil de revenu : 0 %).
- Entreprises figurant sur la liste CELI de l'université de Yale avec une note de C, D ou F. La liste de Yale CELI (Chief Executive Leadership Institute) évalue le niveau d'activité des entreprises en Russie, en éliminant toute entreprise qui ne serait pas notée A ou B si elle est présente sur cette liste.

Analyse ESG

Une fois l'univers d'investissement filtré de ces exclusions normatives, l'équipe de gestion identifie les sociétés ayant de bonnes pratiques ESG au sein de leur industrie. Cette approche permet d'écarter les entreprises ayant des fondamentaux ESG faibles (approche best in class) selon la notation BJSS ESG propriétaire.

Afin de composer notre score ESG, les analystes extra-financiers spécialisés par secteur déterminent les problématiques ESG pouvant impacter chaque industrie (KPI), soit plus de 40 problématiques ESG différentes.

Ainsi, en fonction du secteur dans lequel la société opère, le score BJSS ESG prendra en compte des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernances définies qualitativement. Pour chacune de ces problématiques, nous évaluons ces impacts potentiels sur les opérations, les coûts ou les revenus.

Les exemples d'indicateurs retenus pour chacun des critères E, S et G sont les suivants :

- Environnement : Empreinte carbone mesurée par les déclarations d'émissions de carbone normalisées, écoactivités (produisant des produits et services en ligne avec la réalisation des ODD 6, ODD7, ODD 9, ODD 11, ODD 12, ODD 13, ODD 14, et ODD 15), impact sur la biodiversité, gestion des déchets, approvisionnement en matières premières, réserves de charbon et émissions potentielles, émissions de gaz à effet de serre (Scope 1 & 2), Émissions toxiques, Utilisation de l'eau, Approvisionnement en matières premières...
- Social : de nombreux indicateurs clés de performance comme : le capital humain, la sécurité des données, la sécurité du personnel …
- Gouvernance : la composition du conseil d'administration, la politique de rémunération et politique anticorruption)

La pondération retenue par l'équipe en investissement durable pour les critères E, S et G varient d'une industrie à l'autre (« GICS4 » Global Industry classification standard).

BJSS note les titres selon 4 catégories : A, B, C, D (A étant la meilleure). Le fonds Kalina Transition Ecologique peut uniquement sélectionner des sociétés présentant les meilleurs standards ESG au sein de leur secteur d'activité (sociétés notées BJSS ESG A).

L'approche ESG du fonds (filtres sectoriels et notation ESG) aboutit à un taux de sélectivité de 20% minimum (réduction de l'univers d'investissement).

C'est en se greffant sur l'univers restant (BJSS ESG A) que le gestionnaire de portefeuille satisfait les objectifs d'exposition minimale aux « éco-activités ».

Analyse de l'implication des émetteurs à la transition écologique

Entrent dans le champ de la transition écologique, les émetteurs impliqués dans la réalisation des « éco-activités ».

Sont considérées comme des « éco-activités » les activités qui répondent à la réalisation d'objectifs de développement durable environnementaux (ODD) à savoir :

- L'accès à l'eau salubre et à l'assainissement (ODD 6),
- Le recours aux énergies renouvelables (ODD 7),
- Le développement des industries, innovations et infrastructures (ODD 9)
- Le développement des villes et communautés durables (ODD 11)

- La consommation responsable (ODD 12),
- La lutte contre le changement climatique (ODD 13),
- La protection de la faune et de la flore aquatiques (ODD14)
- La protection de la faune et de la flore terrestre (ODD 15)

Une liste de 49 activités compatibles avec ces ODD a été établie par BJSS et couvre notamment, la production d'énergies renouvelables, la biomasse, la production de véhicule électrique, la conception de bâtiments responsables, la purification de l'eau …

Le fonds investira dans des sociétés ayant des « éco-activités » avec les caractéristiques suivantes :

- Valeurs de type I, entreprises réalisant 50% et plus de leur chiffre d'affaires dans les « éco-activités : minimum 40%. Avec l'évolution de la qualité des données lié à la Taxonomie, ce chiffre augmentera dans le temps.
  L'Equipe de gestion s'engage donc à atteindre un seuil minimal de 50% de sociétés ayant un minimum de 50% de leur chiffre d'affaires dans des « éco-activités » au 01.01.2026.
- Valeurs de type II, entreprises réalisant de 10% à 49% exclu de leur chiffre d'affaires dans les « éco-activités ».

Les valeurs types I et II doivent représenter 60% minimum des encours du portefeuille.

Le solde des investissements durables qui ne rentrent pas dans le champ de la transition écologique correspondent aux Valeurs de type III.

- Les valeurs de type III ayant des revenus (minimum 10%) liés aux Objectifs de Développement Durable (ODD) à composante sociale :
  - Eradication de la pauvreté (ODD 1)
  - Lutte contre la faim (ODD 2)
  - L'accès à la santé (ODD 3)
  - L'accès à l'éducation (ODD 4)
  - Egalité entre les sexes (ODD 5)
  - L'accès à l'eau salubre et à l'assainissement (ODD6)
  - L'accès à des emplois décents (ODD8)
  - La réduction des inégalités (ODD 10).

Une liste de 42 activités compatibles avec ces ODD a été établie par BJSS et couvre notamment, l'accès aux services bancaires, l'accès à l'éducation, les traitements de pharmacie, la conception de compléments alimentaires, l'accès à l'information…

Les valeurs types III doivent représenter 1% minimum des encours du portefeuille.

L'équipe de gestion s'assurera que les valeurs de type I, II et III ne causent pas de préjudice important et présentent une bonne gouvernance.

INFORMATION RELATIVES AU REGLEMENT SFDR ET TAXONOMIE

La politique d'investissement du compartiment maître relève de la réglementation luxembourgeoise, en particulier concernant les critères extra financiers.

L'OPC maître promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 9 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »). L'OPC est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque.

PROFIL DE RISQUE DU FCP

Votre argent sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés financiers.

Au travers des investissements du Fonds Kalina Transition Ecologique, les risques pour le porteur sont les suivants :

- **Les risque de perte en capital**
  Le risque de perte en capital résulte d'une perte lors de la vente d'une part à un prix inférieur à celui payé à l'achat. Le porteur de part ne bénéficie d'aucune garantie de restitution du capital investi.

- **Risque lié à la gestion discrétionnaire**

  La performance du FCP dépend à la fois des sociétés choisies par le gérant, de l'allocation d'actifs faite par ce dernier ainsi que de l'évolution des différents marchés. Il existe donc un risque que le gérant ne sélectionne pas les titres ou les marchés les plus performants et que l'allocation faite entre les différents marchés ne soit pas optimale. En cas de mauvaise anticipation du gérant, la valeur liquidative peut baisser.

- **Les risque actions**

  Le porteur est exposé à la dégradation de la valorisation des actions ou des indices auxquels le portefeuille du FCP est exposé. Le portefeuille peut être exposé jusqu'à 100% aux actions des pays développés. Il existe ainsi, à hauteur de cette exposition, un risque de baisse de la valeur liquidative. L'exposition aux pays émergents sera nulle.

  Les marchés actions peuvent connaître des fluctuations importantes dépendant des anticipations sur l'évolution de l'économie mondiale, et des résultats des entreprises. En cas de baisse des marchés actions, la valeur liquidative du fonds pourra baisser. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le FCP pourra investir sur des valeurs de petite et moyenne capitalisation. Le cours ou l'évaluation de ces titres peut donner lieu à des écarts importants à la hausse comme à la baisse et leur cession peut requérir des délais. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le FCP peut investir sur des valeurs de petites capitalisations (jusqu'à 10% maximum). Le cours ou l'évaluation de ces titres peut donner lieu à des écarts importants à la hausse comme à la baisse et leur cession peut requérir des délais.

- **Les risque de change**

  Étant donné que le FCP peut être exposé indirectement dans des titres libellés dans des devises autres que l'euro, le porteur pourra être exposé à une baisse de la valeur liquidative en cas de variation des taux de change. Des positions en devises constituées en décorrélation des actifs détenus peuvent accentuer ce risque. L'EUR est la devise comptable du Fonds, mais une grande partie des actifs peut être libellée dans d'autres devises. Le taux de risque de change peut aller jusqu'à 100%.

- **Les risques en matière de durabilité**

  Les risques en matière de durabilité font référence à des événements ou conditions d'ordre environnemental, social, ou de gouvernance qui, s'ils se matérialisent, ont ou peuvent potentiellement avoir un impact négatif significatif sur les actifs, la situation financière, les bénéfices, ou la réputation d'une société. Ces risques peuvent notamment comprendre, mais sans s'y limiter, le changement climatique, la biodiversité, la gestion de la chaîne d'approvisionnement, la fiabilité des produits et la déontologie des entreprises.

  De plus, des risques supplémentaires peuvent résulter des limites inhérentes aux approches en matière de critères ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance), dans la mesure où l'on observe un manque de standardisation des règles régissant les critères ESG et le reporting des indicateurs ESG par les entités souveraines ou privées. Il n'existe aucune garantie que les OPCVM/FIA qui intègrent des critères ESG au sein de leur processus d'investissement tiennent compte de l'ensemble des indicateurs pertinents à cet égard, ni aucune garantie que de tels indicateurs soient tous comparables. En outre, les OPCVM/FIA peuvent faire appel, pour leurs données ESG, à des prestataires externes spécialisés dans ce type d'analyse. Ces données peuvent s'avérer incomplètes, inexactes ou non disponibles et différer des données obtenues auprès d'autres sources. Le recours à des sources de données et/ou à des prestataires différents peut, à terme, avoir un impact sur l'univers d'investissement ou sur le portefeuille et la performance de l'OPCVM/FIA.

Risques accessoires

- **Risque de liquidité**

  L'impossibilité pour un marché financier d'absorber les volumes de transactions peut avoir un impact significatif sur le prix des actifs. Le portefeuille ne détiendra pas de « micro-capitalisations » (en-dessous de 500 millions d'EUR de capitalisation boursière) et moins de 10% de « petites capitalisations » (en-dessous de 2 milliards de capitalisation boursière).

GARANTIE OU PROTECTION

Le FCP ne fait l'objet d'aucune garantie ou protection.

COMPOSITION DE L'ACTIF

- **Les actifs hors dérivés intégrés**

  Actions et titres donnant accès au capital

  Le portefeuille sera exposé jusqu'à 100% de son actif aux marchés d'actions internationaux des pays développés.

  L'exposition minimale aux marchés actions sera d'au moins de 90% avec une contrainte de 6% maximale par ligne du portefeuille.

  Les actifs du fonds Kalina Transition Ecologique seront investis dans des actions mondiales des pays développés. Les investissements seront effectués dans tous les secteurs et capitalisations boursières (à l'exception des « micro-capitalisations ») et sans aucune restriction quant au domicile de l'émetteur (sauf pays émergents). En matière de capitalisation boursière, le portefeuille ne détiendra pas de « micro-capitalisations » (en-dessous de 500 millions d'EUR de capitalisation boursière) et moins de 10% de « petites capitalisations » (en-dessous de 2 milliards de capitalisation boursière).

  Les investissements dans les titres mentionnés ci-dessus peuvent également être effectués par le biais d'American Depository Receipts (ADR) cotés sur des bourses et marchés reconnus émis par des institutions financières internationales.

  Titres de créance et instruments du marché monétaire

  Néant

  Actions et parts d'OPC

  Néant

- **Les instruments dérivés**

  Néant.

- **Instruments intégrant des dérivés**

  Le portefeuille pourra comprendre des bons de souscription d'actions ainsi que des droits. Ces instruments seront négociés sur des marchés réglementés, organisés ou de gré à gré. Ces opérations sont réalisées dans le but de couvrir et/ou d'exposer le portefeuille aux marchés des actions et des devises.

- **Les dépôts**

  Le FCP ne fera pas de dépôts, mais pourra détenir des liquidités à titre accessoire dans la limite des besoins liés à la gestion des flux de trésorerie.

- **Les emprunts d'espèces**

  Le FCP ne fera pas d'emprunts d'espèces.

- **Les acquisitions et cessions temporaires de titres**

  Néant.

CHANGEMENTS INTERVENUS
Néant

CHANGEMENTS ENVISAGÉS
Néant

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION

Préambule :
Conformément aux Directives UCITS V et AIFM, MYRIA ASSET MANAGEMENT a mis en place une politique de rémunération applicable aux collaborateurs dont les fonctions sont susceptibles d'influencer le profil de risque de la Société de Gestion et/ou des OPCVM et FIA gérés. La politique de rémunération aligne les risques pris par le personnel avec ceux des investisseurs et ceux de la société de gestion ; elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion.

Le présent document est établi dans le prolongement de cette politique et vise à détailler les éléments quantitatifs et qualitatifs relatifs aux rémunérations versées au titre de l'exercice comptable 2025.

Éléments qualitatifs :
Conformément à la politique de rémunération de la Société de Gestion, la décision d'attribution des rémunérations est prise collégialement par le Comité de Direction de MYRIA ASSET MANAGEMENT et présentée au comité des nominations et rémunérations de l'UFF.

Le montant de ces rémunérations est apprécié sur la base des critères tels que déterminés dans la politique de rémunération (exemples : évaluation qualitative des résultats et performances individuelles, appréciation du respect des procédures et de l'environnement de contrôle et de conformité…).

S'agissant des rémunérations variables, elles prennent exclusivement la forme de primes exceptionnelles ayant la nature de traitements et salaires. Compte tenu des montants déterminés au titre de l'exercice 2025, aucun versement en parts d'OPCVM ou de FIA ni report de versement n'ont été mis en œuvre.

Le Comité de Direction procède annuellement à une revue de la politique de rémunération et veille à sa conformité à la réglementation.

Éléments quantitatifs :
Le personnel concerné ainsi que les rémunérations afférentes sont détaillés ci-dessous :

Effectif total sur l'année 2025 : 11 dont 9 preneurs de risque.

Rémunération brute totale + montant brut primes versées au titre de l'année 2025 : 1422 milliers d'euros, le tout ventilé de la façon suivante :

1. en fonction des catégories de personnel :
   - 1319 milliers d'euros versés aux preneurs de risque,
   - 103 milliers d'euros versés aux autres collaborateurs,

2. en fonction de la nature de la rémunération : (Toutes typologies de collaborateurs confondues)
   - 1121 milliers d'euros de rémunérations fixes,
   - 301 milliers d'euros de rémunérations variables

FRAIS

Frais facturés au Fonds	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et frais de fonctionnement et autres services*	Actif net	0.75% TTC maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non significatif
Prestataires percevant des commissions de mouvement 100% Dépositaire (pour le traitement des ordres)	Prélèvement sur chaque transaction	De 10 euros à 150 euros TTC selon la transaction et en fonction de la zone géographique (voir tarification ci-dessous**)
Commissions de surperformance	Actif net	Néant

*Conformément à la Position-recommandation AMF DOC-2011-05, sont inclus dans les « frais de fonctionnement et autres services », les frais suivants :

- Les frais d'enregistrement et de référencement des fonds
- Les frais d'information clients et distributeurs
- Les frais des données
- Les frais de dépositaire, juridiques, audit, fiscalité, etc.
- Les frais liés au respect d'obligations règlementaires et aux reporting régulateurs

**

Prestations & conditions tarifaires	ESES	Zone 1	Zone 2	Zone 3	Zone 4
Frais de transaction (R/L ou S/R)	10 €	25 €	45 €	100 €	150 €
Instruction manuelle ou réparée	5 €	5 €	5 €	5 €	5 €

- ***ESES*** **:** *France, Belgique, Pays-Bas ;* ***Zone Groupe 1*** *: Valeurs de la zone monétaire EUR (hors ESES & Slovénie) : Allemagne, Autriche, Espagne, Finlande, Grèce,*
- *Irlande, Italie, Luxembourg, Portugal + Clearstream, Euroclear, Etats-Unis, Japon, Norvège, Suède, Canada, Royaume-Uni, Suisse, Australie, Danemark ;* ***Zone Groupe 2*** *: Israël, Thaïlande, Inde, Brésil, Slovénie, Nouvelle-Zélande, Hongrie, Taiwan ;*
- ***Zone Groupe 3*** *: Mexique, Russie, République Tchèque ;*
- ***Zone Groupe 4*** *: Qatar.*

Pour information, le taux de frais courants prélevés par le fonds maître au titre de l'exercice clos au 31/12/2025 est de 0,75%.

Autres informations

EXERCICE DU DROIT DE VOTE AUX ASSEMBLÉES POUR LES TITRES DÉTENUS EN PORTEFEUILLE

L'exercice du droit de vote pour les titres détenus dans le portefeuille est effectué en toute indépendance dans l'intérêt exclusif des porteurs de parts. Le gérant financier par délégation exerce au fil de l'eau les droits de vote attachés aux titres détenus en portefeuille selon sa propre politique d'exercice.

LA SÉLECTION ET L'ÉVALUATION DES INTERMÉDIAIRES ET CONTREPARTIES

Le gérant choisit des intermédiaires qui figurent obligatoirement sur la liste des intermédiaires retenus par la société de gestion dans le cadre des procédures du groupe J. Safra Sarasin. Cette liste est établie sur la base de critères objectifs prenant notamment en compte la qualité des services rendus et les conditions tarifaires appliquées.

RISQUE GLOBAL

La méthode de calcul du risque global du FCP est celle du calcul de l'engagement telle que définie à l'article 411-73 et suivants du Règlement général de l'AMF. Le niveau maximal d'exposition du FCP aux marchés pourra être porté autour de 110% de son actif net, pouvant temporairement dépasser ce seuil en cas de valorisation des marchés d'actions.

POLITIQUE DE DISTRIBUTION

Le Comité de Direction de la société de gestion statue chaque année sur l'affectation du résultat net ainsi que des plus-values réalisées et peut décider de leur capitalisation ou de leur distribution totale ou partielle, indépendamment l'un de l'autre.

RÈGLES D'INVESTISSEMENT

L'OPCVM respectera les règles d'investissement et les ratios réglementaires définis par le Code Monétaire et Financier et par le Règlement Général de l'AMF.

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE

Compte tenu de la nature de la gestion financière du FCP, la société de gestion n'utilise aucune technique de gestion efficace de portefeuille.

TRANSPARENCES DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA REUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS – REGLEMENT SFTR – en devise de comptabilité de l'OPC (EUR).

Au cours de l'exercice l'OPC n'a pas fait l'objet d'opération relevant de la règlementation SFTR.

Rapport d'activité de l'OPCVM maître « KALINA TRANSITION ECOLOGIQUE »

LE RAPPORT DE GESTION
JANVIER 2015 à DECEMBRE 2025

janvier 2025
Le fonds a sous-performé son indice de référence en janvier, la sélection de titres, la taille et l'allocation par secteur d'activité étant les principaux freins à la performance relative. Notre capitalisation boursière moyenne inférieure à celle de l'indice de référence et une sous-pondération sectorielle du commerce électronique (Amazon étant non investissable par le fonds) expliquent les effets défavorables liés aux facteurs, alors que la sélection de titres était globalement le frein le plus important. Apple (sous-pondération) et Flex ont été les principaux contributeurs positifs à la sélection de titres, tandis que les surpondérations des éditeurs de logiciels Electronic Arts et Cadence et la sous-pondération de Meta (non investissable par le fonds) ont été les principaux contributeurs négatifs à la sélection.

Février 2025
Le fonds a sous-performé son indice de référence en février. La sélection de titres et de secteurs ont été les deux principaux freins à la performance relative, tandis que le style a été un frein secondaire en raison de notre biais de taille plus faible que l'indice. Notre sélection de titres a été négative dans le secteur des technologies de l'information, nos titres exposés à l'IA ayant souffert d'un net retournement de sentiment du marché après l'annonce de DeepSeek fin janvier. Notre sélection de titres a aussi été négative dans le secteur financier, où nos titres de réassurance ont enregistré une faible performance, et dans le secteur de la santé, où notre sélection de titres est structurellement limitée à un univers plus restreint. Le facteur sectoriel a également pesé sur notre surpondération des technologies de l'information, le secteur informatique dans son ensemble ayant été pénalisé par le retournement de sentiment concernant l'IA, tandis que notre sous-pondération des médias interactifs a eu une contribution positive partiellement compensatoire.

avril 2025
Le fonds a largement surperformé son indice de référence en avril, dans un marché actions volatil qui s'est effondré en début de mois suite à l'annonce des droits de douane américains et s'est progressivement redressé grâce à l'espoir d'une mise en œuvre plus clémente. La sélection de titres a été de loin la principale contribution positive à notre performance relative, soutenue par une allocation sectorielle positive et partiellement compensée par une légère contribution négative du facteur style. La sélection de titres était particulièrement positive dans le secteur informatique ce mois-ci, avec l'éditeur de logiciels Cadence Design Systems le premier contributeur positif à la sélection, suivi du groupe industriel Trane Technologies. Siemens et Broadcom furent les deux principaux détracteurs de la sélection. La contribution positive à l'allocation sectorielle provenait surtout de notre surpondération des logiciels et sous-pondération de l'énergie.

mai 2025
Le fonds a surperformé son indice de référence en mai, dans un marché actions haussier, porté par l'espoir des investisseurs que des négociations pourront limiter la hausse des tarifs douaniers américains et par la résilience de l'activité économique américaine et européenne. L'allocation

sectorielle a été de loin la principale contribution positive à notre performance relative, légèrement compensée par une sélection de titres négative (notons toutefois que la frontière entre les deux est floue, les décisions de sélection de titres jouant un rôle clé dans la détermination de notre allocation sectorielle). La contribution positive de l'allocation sectorielle provient de la surpondération des logiciels et des valeurs industrielles, ainsi que de la sous-pondération du secteur de la santé. Stantec et Flex ont été les deux principaux contributeurs positifs à la sélection, tandis que Cadence Design Systems (souffrant de l'annonce de nouvelles restrictions américaines à l'exportation de logiciels de conception de semi-conducteurs) et Motorola Solutions ont été les deux principaux détracteurs de la sélection.

juin 2025

Le fonds a sous-performé son indice de référence en juin, dans un marché boursier volatil, les investisseurs continuant de faire face à l'incertitude liée aux futurs tarifs douaniers américains. Si la sélection de titres a été neutre pour la performance ce mois-ci, la sous-performance est due à la répartition sectorielle et au facteur style. Au sein de la répartition sectorielle, la sous-pondération des semi-conducteurs et des biens d'équipement pour semi-conducteurs a été préjudiciable, ce secteur ayant fortement rebondi au cours du mois. Au niveau du style, une capitalisation moyenne inférieure à celle de l'indice de référence a été préjudiciable. Dans le cadre d'une sélection de titres globalement neutre, Arista Networks et Siemens Energy ont été les meilleurs contributeurs, tandis que Descartes Systems Group et NICE Ltd. ont été les plus pénalisants. Descartes Systems Group, éditeur de logiciels de transports et logistique, souffre de l'incertitude liée aux tarifs douaniers américains, et une annonce préalable négative a affecté notre performance bien que nous ayons précédemment réduit notre position.

juillet 2025

Les marchés boursiers mondiaux ont continué à progresser en juillet, tirés par le secteur des technologies de l'information. Les bons résultats expliquent la solide performance des technologies, et la bonne sélection d'actions au sein de ce secteur est la raison pour laquelle le portefeuille a légèrement surperformé son indice de référence en juillet. Les autres facteurs principaux, tels que le pays et la devise, ainsi que l'allocation sectorielle et stylistique, ont eu un impact globalement neutre sur la performance relative en juillet, avec de petites déviations seulement. Il est notable que notre biais en faveur de sociétés de plus petite taille (inférieure à la capitalisation boursière) que l'indice de référence a été positif en juillet, après avoir été un frein à la performance relative précédemment. Cadence Design Systems a annoncé des résultats très solides et a été le meilleur contributeur, suivi de PTC et Arista Networks. Shimano a été le pire contributeur, suivi d'Elevance, les deux sociétés ayant annoncé des résultats plus faibles que prévu.

août 2025

Les actions mondiales, mesurées en euros, ont enregistré une performance plus modérée en août. Les matériaux et la santé ont été les secteurs les plus performants, tandis que les précédents gagnants comme les services aux collectivités et les technologies de l'information ont sous-performé. La performance du portefeuille a été inférieure à celle de l'indice de référence en août. Environ la moitié de cette sous-performance s'explique par nos biais sectoriels structurels. Notre sous-pondération dans la santé, qui reflète le fait que la plupart des entreprises du secteur sont toujours présentes en Russie et ne peuvent être achetées, et notre surpondération dans la technologie ont toutes deux eu une contribution négative à la performance relative. La sélection de titres a également été négative en août. Coca-Cola European Partners a enregistré des résultats inférieurs aux attentes, ce qui a pesé sur le titre. Notre sous-pondération dans Alphabet (non investissable pour ce portefeuille) a également été l'autre facteur négatif notable de la sélection de titres, le titre ayant bénéficié d'une décision favorable du ministère de la Justice (DOJ). Lowe's Companies et Arista Networks ont été les meilleurs contributeurs à la sélection de titres. Coca-Cola European Partners et Alphabet ont été les plus grands détracteurs de la performance.

septembre 2025

Le fonds a sous-performé son indice de référence en septembre, dans un marché en hausse dont la performance a été largement tirée par les valeurs à risque élevé plutôt que par la qualité, et par l'engouement des investisseurs pour le thème de l'IA, après qu'Oracle a révélé un important carnet de commandes pluriannuel pour ses capacités cloud d'IA. La sous-performance du fonds s'explique à la fois par les facteurs et par la sélection de titres, la sélection de titres ayant pesé légèrement plus lourd que les facteurs. Au sein des facteurs, la répartition sectorielle a été le principal frein, résultant d'une sous-pondération de l'aérospatiale et d'une surpondération des équipements industriels dans le secteur industriel, ainsi que d'une sous-pondération des semi-conducteurs et d'une surpondération des logiciels dans le secteur technologique. La contribution négative de la sélection de titres s'explique presque entièrement par l'absence d'Alphabet dans le fonds et sa forte pondération dans l'indice, le titre ayant bénéficié de la résolution favorable d'un litige antitrust de longue date avec le ministère américain de la Justice. Les deux classes d'actions d'Alphabet ont été les deux principaux détracteurs de la sélection, tandis qu'ABB, Amazon (sous-pondéré car non détenu par le fonds) et Nordea Bank ont été les principaux contributeurs positifs à la sélection de titres.

octobre 2025

Le fonds a sous-performé son indice de référence en octobre, dans un marché haussier porté par des résultats solides, les anticipations de baisse des taux d'intérêt américains et un enthousiasme persistant pour l'IA, malgré la volatilité engendrée par les tensions commerciales sino-américaines et la paralysie de l'administration gouvernementale américaine. Cette sous-performance est principalement due à la sélection de titres, partiellement compensée par un apport positif des facteurs. Ce dernier provient de l'allocation sectorielle, notamment une sous-pondération de l'Internet et une surpondération des équipementiers industriels, partiellement contrebalancée par un biais négatif sur la taille dans le style du portefeuille. La sous-performance liée à la sélection de titres incluait une part importante de sous-pondération d'Alphabet et d'Amazon, deux valeurs qui ne peuvent être représentées dans le fonds, ainsi qu'un impact négatif de Motorola Solutions, qui a déçu les attentes en ne relevant pas ses prévisions de chiffre d'affaires pour l'année en raison d'un ralentissement conjoncturel de sa croissance après la résorption d'un carnet de commandes important suite à la pandémie –situation que nous voyons comme temporaire. Notre position dans Agilent a été le principal facteur positif de la sélection de titres.

novembre 2025

Le fonds a enregistré une performance nettement inférieure à celle de son indice de référence MSCI World en novembre, dans un marché actions presque stable, soutenu par les anticipations de baisse de taux d'intérêt américains. Cette sous-performance est principalement due à la sélection de titres, ainsi qu'à une contribution négative notable du facteur d'allocation sectorielle. Cette dernière est entièrement imputable à notre sous-pondération du secteur pharmaceutique, largement ininvestissable pour le fonds en raison de l'activité continue des grandes entreprises pharmaceutiques occidentales en Russie. Alphabet, titre lui aussi non investissable pour le fonds, a été le plus gros contributeur négatif de la sélection de titres. La sous-exposition conjointe à Alphabet et au secteur pharmaceutique explique environ la moitié de la sous-performance totale. Stantec et Arista Networks ont également contribué de manière significative à la sous-performance due à la sélection de titres. Arista Networks, sans actualité particulière, mais actif dans le domaine de l'IA, a sous-performé de concert avec Nvidia, qui a affiché une faible performance ce mois-ci. Au-delà des raisons spécifiques de chaque contribution négative à la sélection de titres (dues soit à des surpondérations actives, soit à des valeurs exclues selon les contraintes du fonds), nous observons que l'orientation « qualité » de notre stratégie d'investissement a probablement été préjudiciable dans un marché à dominante momentum, où la qualité a largement sous-performé.

décembre 2025

Le fonds a légèrement sous-performé son indice de référence MSCI World en décembre, dans un contexte de marché d'actions mondial quasi stable, les investisseurs se montrant moins optimistes quant au rythme des futures baisses de taux d'intérêt américains en 2026. Cette légère sous-

performance s'explique presque à parts égales par des facteurs négatifs liés à la sélection de titres et au style, en majorité compensés par des facteurs positifs liés aux pays et aux devises. L'impact négatif des facteurs de style a été principalement dû à une taille plus petite et un momentum légèrement moins marqué pour le fonds que pour son indice de référence. Pour ce qui est de la sélection de titres, Sony et Trane ont été les principaux facteurs de sous-performance, tandis que Booking Holdings a été le contributeur le plus positif. L'exposition aux pays a été positive grâce à une surpondération de la Finlande et de la Suisse par rapport à l'indice, alors que l'exposition aux devises a été elle aussi positive du fait d'une sous-exposition au yen et au dollar par rapport à l'indice.

Performances :
Sur l'exercice arrêté au 31 décembre 2025, le fonds a réalisé sur l'année une performance de -0,36% sur 6,77% pour son indice de référence.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

PRINCIPAUX MOUVEMENTS DU FONDS KALINA TRANSITION ECOLOGIQUE

Achats

Nom	Montant en €
US5949181045/MICROSOFT CORP	1 177 254.37
US67066G1040/NVIDIA CORP	717 236.33
CA85472N1096/STANTEC INC	585 177.74
US7607591002/REPUBLIC SVCS	577 095.27
US5486611073/LOWE'S COS INC	574 470.12
US0378331005/APPLE INC	564 287.28
GB00BDR05C01/NATIONAL GRID PL	537 241.75
US1273871087/CADENCE DESIGN	535 856.10
US09857L1089/BOOKING HOLDINGS	493 999.05
FI4000297767/NORDEA BANK ABP	491 073.93
CA4488112083/HYDRO ONE LTD	488 477.37
ES0144580Y14/IBERDROLA SA	463 481.11
CH0024608827/PARTNERS GROUP J	463 187.04
US57636Q1040/MASTERCARD INC-A	452 864.52
US9297401088/WABTEC CORP	451 545.16
US03027X1000/AMERICAN TOWER C	450 533.30
US00846U1016/AGILENT TECH INC	446 976.26
US5745991068/MASCO CORP	441 314.63
US98419M1009/XYLEM INC	434 299.01
IE00BK9ZQ967/TRANE TECHNOLOGI	424 093.69
CA2499061083/DESCARTES SYS	419 800.35
JE00BJVNSS43/FERGUSON PLC	417 112.80
US0404131064/ARISTA NETWORKS	405 473.66
NL0011872643/ASR NEDERLAND NV	392 428.63
US11135F1012/BROADCOM INC	381 436.20
US6934751057/PNC FINANCIAL SE	369 645.84
BMG0450A1053/ARCH CAPITAL GRP	348 164.68
US8962391004/TRIMBLE INC	344 095.48
US6200763075/MOTOROLA SOLUTIO	334 615.20
US8356993076/SONY GROUP-ADR	330 712.04
US0200021014/ALLSTATE CORP	330 471.64
US3364331070/FIRST SOLAR	303 769.06
CH0012221716/ABB LTD-REG	297 466.36
US90138F1021/TWILIO INC - A	282 826.79
BMG3922B1072/GENPACT LTD	276 330.34
FR0000121972/SCHNEIDER ELECTR	271 877.16
NL0009538784/NXP SEMICONDUCTO	269 401.74
US92532F1003/VERTEX PHARM	268 795.43
US0367521038/ELEVANCE HEALTH	254 852.65
US98138H1014/WORKDAY INC-A	253 965.45
JP3304200003/KOMATSU LTD	249 749.02
US88160R1014/TESLA INC	246 436.70
US9311421039/WALMART INC	237 496.11
US6536561086/NICE LTD -SP ADR	234 757.50
US4364401012/HOLOGIC INC	234 387.73
SE0000667891/SANDVIK AB	219 306.48
US5128073062/LAM RESEARCH	216 239.65
CA9628791027/WHEATON PRECIOUS	213 245.45
GB00BDCPN049/COCA-COLA EUROPA	199 060.45
US00508Y1029/ACUITY BRANDS	186 696.79
JP3358000002/SHIMANO INC	177 115.40
US09062X1037/BIOGEN INC	142 653.45
BMG243851091/CONDUIT HOLDI-WI	123 397.70
US5018892084/LKQ	115 962.08

Ventes

Nom	Montant en €
US31488V1070/FERGUSON ENTERPR	-344 727.43
US0404132054/ARISTA NETWORKS	-192 217.18
DE0007236101/SIEMENS AG-REG	-167 336.08
DE000ENER6Y0/SIEMENS ENERGY A	-110 759.13

J. Safra Sarasin Sutainability Matrix

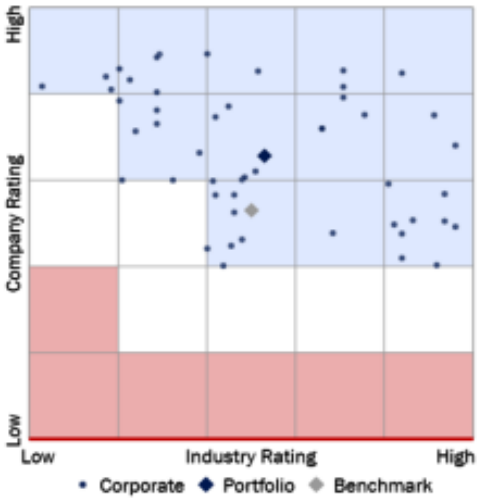

A — **Univers "Best-In-Class"**
- Profil ESG supérieur, leaders du secteur
- Eligible à toutes les stratégies durables

B — **Univers "Neutre"**
- Profil ESG moyen par rapport à l'industrie
- Éligible à certaines stratégies durables

C — **Univers "Worst Out"**
- Faibles références en matière d'ESG, retard dans l'industrie
- Non éligibles aux stratégies durables

D — **Exclusions**
- Activités controversées
- Non éligibles aux stratégies durables

Notations de durabilité des 10 positions principales

Issuer Name	Sub Industry	Issuer ESG Score	Sub Industry ESG Score
Nvidia Corporation	Semiconductors	4.01	1.43
Microsoft Corporation	Systems Software	2.01	4.59
Nordea Bank Ab Se	Diversified Banks	2.62	2.3
Apple Inc.	Technology Hardware, Storage & Peripherals	3.0	1.61
Stantec Inc.	Construction & Engineering	4.16	1.13
Republic Services, Inc.	Environmental & Facilities Services	3.31	1.91
Hydro One Limited	Electric Utilities	3.92	1.01
National Grid Plc	Multi-Utilities	4.45	1.46
Aar Nederland N.V.	Property & Casualty Insurance	4.24	4.19
Lowe'S Companies, Inc.	Home Improvement Retail	2.48	4.11

Définitions et explications
Critères d'exclusion: Armes controversées (armes biologiques, chimiques et nucléaires, armes à sous-munitions et mines antipersonnelles), charbon, OGM dans l'agriculture et la médecine, huile de palme, défense et armement, tabac, divertissement pour adultes, violation des droits de l'homme et autres principes du Pacte mondial des Nations unies.
Matrice de durabilité: Grâce à notre méthodologie propriétaire, les entreprises et les secteurs sont évalués en fonction de critères de durabilité (sur une échelle de 0 à 5). Il en résulte un positionnement spécifique pour chaque entreprise dans notre matrice de durabilité, affichant à la fois l'exposition au risque de durabilité d'un secteur donné (note du secteur) et la capacité relative d'une entreprise à atténuer ces risques (note de l'entreprise).
Notations de durabilité des 10 positions principales: Le tableau indique la note ESG de l'entreprise et du secteur (sur une échelle de 0 à 5) des 10 titres ayant le poids le plus élevé dans le portefeuille.

Empreinte carbone

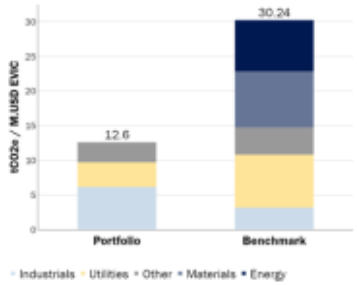

Actifs échoués - Émissions potentielles de CO2

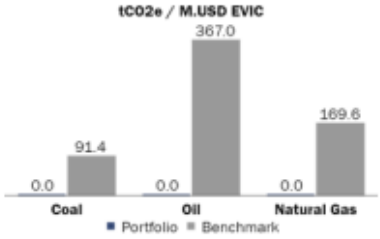

Notes sur l'environnement, le social et la gouvernance (notes ESG)



Les plus grands émetteurs de CO2

Company Name	Sub Industry	CO2 Footprint Contribution	CO2 Mitigation Efforts
Republic Services, Inc.	Environmental & Facilities Services	42%	Good
National Grid Plc	Multi-Utilities	13%	Good
Iberdrola, S.A.	Electric Utilities	13%	Excellent
Flex Ltd.	Electronic Manufacturing Services	6%	Good
First Solar, Inc.	Semiconductors	6%	Average
Hydro One Limited	Electric Utilities	2%	Good
Walmart Inc.	Consumer Staples Merchandise Retail	2%	Good
Coca-Cola Europacific Partners Plc	Soft Drinks & Non-Alcoholic Beverages	2%	Good
Lowe'S Companies, Inc.	Home Improvement Retail	1%	Good
Westinghouse Air Brake Technologies Corporation	Construction Machinery & Heavy Transportation Equipment	1%	Good

Définitions et explications

Empreinte carbone: L'empreinte carbone du portefeuille est fonction de l'allocation sectorielle et de l'intensité carbone des positions. Réduire l'empreinte carbone par rapport à l'indice de référence tout en préservant un équilibre sectoriel est donc un moyen de réduire les risques liés au portefeuille. tout en préservant un équilibre sectoriel est donc un moyen de réduire les risques liés au portefeuille. L'empreinte Scope 1 et 2 du portefeuille est calculée. Elle est mesurée en tonnes d'équivalent CO2 par million d'USD de valeur d'entreprise incluant les liquidités (EVIC).

Actifs échoués: Le graphique montre les émissions futures de CO2 des réserves de combustibles fossiles détenues par les entreprises du portefeuille par rapport à l'indice de référence. Ces émissions de sont mesurées en tonnes d'équivalent CO2 par million d'USD de valeur d'entreprise incluant les liquidités (EVIC). Dans un environnement où les dirigeants du monde se sont mis d'accord sur la limitation des émissions de carbone afin de répondre aux problèmes du changement climatique, l'économie doit respecter un budget carbone global. Cela signifie que que les actifs carbone (principalement les réserves de combustibles fossiles) sont en train de s'échouer. Les émissions potentielles des réserves de combustibles fossiles donnent donc une idée des risques liés aux actifs échoués dans le portefeuille. dans le portefeuille.

Notes ESG: La notation d'un émetteur est l'agrégation d'informations plus granulaires analysées selon les piliers environnemental, social et de gouvernance (sur une échelle de 0 à 5). La comparaison à ce niveau et l'agrégation au niveau du portefeuille fournissent des informations plus précises sur l'exposition du portefeuille aux risques liés au développement durable.

Les plus grands émetteurs de CO2 et leurs efforts d'atténuation: Le changement climatique est un facteur de risque majeur pour l'ensemble de l'économie et est donc également au cœur de l'action politique (COP21 / Accord de Paris, Objectif de développement durable 13 de l'ONU, etc.) La façon dont les entreprises abordent leurs émissions de carbone (efforts d'atténuation) est donc essentielle pour le succès à long terme de leurs activités et de l'écosystème dans lequel elles évoluent.

La façon dont les entreprises abordent leurs émissions de carbone (efforts d'atténuation) est donc essentielle pour le succès à long terme de leurs propres activités et de l'écosystème dans lequel elles opèrent. La métrique présentée ici montre la préparation et l'engagement des holdings face à ce défi.

Clause de non-responsabilité - Indice de référence

Companies Inc. ("S&P") et est concédé sous licence au {titulaire de la licence}. Ni MSCI, ni S&P, ni aucune autre partie impliquée dans l'élaboration ou la compilation du GICS ou de toute classification GICS ne donne aucune garantie ou déclaration expresse ou implicite concernant cette norme ou classification (ou les résultats à obtenir en l'utilisant), et toutes ces parties ne sont pas tenues de s'y conformer. l'utilisation de ces normes ou classifications), et toutes ces parties déclinent expressément toute garantie d'originalité, d'exactitude, d'exhaustivité, de qualité marchande ou d'adéquation à un usage particulier.

à l'égard de cette norme ou de cette classification. Sans préjudice de ce qui précède, MSCI, S&P, l'une de leurs sociétés affiliées ou un tiers impliqué dans l'élaboration ou la compilation de la norme ou de la classification ne peuvent en aucun cas être tenus pour responsables de l'utilisation de la norme ou de la classification. impliqué dans l'élaboration ou la compilation du GICS ou de toute classification GICS ne pourra être tenu responsable de tout dommage direct, indirect, spécial, punitif, consécutif ou autre (y compris les pertes de bénéfices), même si le GICS ou les classifications GICS ont été élaborés par un tiers ou par une tierce partie. Les GICS et les classifications GICS ne peuvent être tenus responsables des dommages directs, indirects, spéciaux, punitifs, consécutifs ou de tout autre dommage (y compris le manque à gagner), même s'ils ont été informés de la possibilité d'un tel dommage. Sans préjudice de ce qui précède, MSCI, S&P, leurs filiales ou tout autre tiers impliqué dans l'élaboration ou la compilation du GICS ou de toute classification du GICS ne peuvent en aucun cas être tenus responsables de tout dommage direct ou indirect. ou toute classification GICS, ne sera responsable d'aucun dommage direct, indirect, spécial, punitif, consécutif ou autre (y compris le manque à gagner), même s'il a été informé de la possibilité de tels dommages. de la possibilité de tels dommages.

Rapport certifié du commissaire aux comptes

KALINA TRANSITION ECOLOGIQUE

Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2025)

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2025

KALINA TRANSITION ECOLOGIQUE
FONDS D'INVESTISSEMENT A VOCATION GENERALE
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
MYRIA ASSET MANAGEMENT
70 Avenue de l'Europe
92270 Bois-Colombes

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds d'investissement à vocation générale KALINA TRANSITION ECOLOGIQUE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds d'investissement à vocation générale à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie *« Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels »* du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2025 à la date d'émission de notre rapport.

PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208
Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier

www.pwc.fr

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier

www.pwc.fr

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires compte tenu de la réception tardive de certains documents nécessaires à la finalisation de nos travaux.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Frédéric SELLAM

Bilan Actif au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes	**0,00**	**0,00**
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A)	**21 322 606,17**	**24 381 014,60**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	21 322 606,17	24 381 014,60
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations convertibles en actions (B)	**0,00**	**0,00**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées (C)	**0,00**	**0,00**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances (D)	**0,00**	**0,00**
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	**0,00**	**0,00**
OPCVM	0,00	0,00
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	0,00	0,00
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00	0,00
Dépôts (F)	**0,00**	**0,00**
Instruments financiers à terme (G)	**0,00**	**0,00**
Opérations temporaires sur titres (H)	**0,00**	**0,00**
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00	0,00
Titres financiers empruntés	0,00	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Prêts (I) (*)	**0,00**	**0,00**
Autres actifs éligibles (J)	**0,00**	**0,00**
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	**21 322 606,17**	**24 381 014,60**
Créances et comptes d'ajustement actifs	**16 464,04**	**24 629,15**
Comptes financiers	**161 088,42**	**196 416,36**
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	**177 552,46**	**221 045,51**
Total de l'actif I+II	**21 500 158,63**	**24 602 060,11**

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres :		
Capital	21 562 440,15	22 445 999,90
Report à nouveau sur revenu net	0,00	0,00
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice	-76 954,02	2 139 519,15
Capitaux propres I	**21 485 486,13**	**24 585 519,05**
Passifs de financement II (*)	**0,00**	**0,00**
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	**21 485 486,13**	**24 585 519,05**
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	**0,00**	**0,00**
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00	0,00
Instruments financiers à terme (B)	**0,00**	**0,00**
Emprunts (C) (*)	**0,00**	**0,00**
Autres passifs éligibles (D)	**0,00**	**0,00**
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	**0,00**	**0,00**
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	14 672,50	16 541,06
Concours bancaires	0,00	0,00
Sous-total autres passifs IV	**14 672,50**	**16 541,06**
Total Passifs : I+II+III+IV	**21 500 158,63**	**24 602 060,11**

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières :		
Produits sur actions	244 698,68	247 280,54
Produits sur obligations	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur parts d'OPC	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Produits sur opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Produits sur prêts et créances	0,00	0,00
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	0,00
Autres produits financiers	5 637,52	21 347,37
Sous-total produits sur opérations financières	**250 336,20**	**268 627,91**
Charges sur opérations financières :		
Charges sur opérations financières	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Charges sur emprunts	0,00	0,00
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	0,00
Charges sur passifs de financement	0,00	0,00
Autres charges financières	-208,26	-4 501,73
Sous-total charges sur opérations financières	**-208,26**	**-4 501,73**
Total revenus financiers nets (A)	**250 127,94**	**264 126,18**
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0,00	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00	0,00
Autres produits	0,00	0,00
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-164 754,44	-148 347,31
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00	0,00
Impôts et taxes	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00
Sous-total autres produits et autres charges (B)	**-164 754,44**	**-148 347,31**
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	**85 373,50**	**115 778,87**
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	**-5 055,45**	**7 296,80**
Sous-total revenus nets I = (C+D)	**80 318,05**	**123 075,67**
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus ou moins-values réalisées	-403 584,91	-384 782,39
Frais de transactions externes et frais de cession	-8 942,45	-13 742,79
Frais de recherche	0,00	0,00
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00	0,00
Indemnités d'assurance perçues	0,00	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00	0,00
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	**-412 527,36**	**-398 525,18**
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	**34 403,89**	**-50 485,39**
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	**-378 123,47**	**-449 010,57**

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	-109 696,28	2 401 755,53
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	-899,73	946,19
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00	0,00
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00	0,00
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	**-110 596,01**	**2 402 701,72**
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	**331 447,41**	**62 752,33**
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	**220 851,40**	**2 465 454,05**
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	0,00	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	0,00	0,00
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)	**0,00**	**0,00**
Impôt sur le résultat V (*)	**0,00**	**0,00**
Résultat net I + II + III + IV + V	**-76 954,02**	**2 139 519,15**

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Annexe des comptes annuels

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a.Stratégie et profil de gestion

Kalina Transition Écologique investit dans les actions internationales avec l'objectif de surperformer, net de frais l'indice de référence sur un horizon d'investissement de 5 ans, en se concentrant sur les entreprises qui contribuent à la transition écologique et en prenant en compte la liste CELI de Yale[1].

[1] La liste de Yale permet d'identifier les sociétés qui continuent leurs activités en Russie malgré le conflit en Ukraine.

Cette liste est décomposée en 5 sous-catégories :
Note F : Les entreprises qui poursuivent leurs activités en Russie
Note D : Les entreprises qui reportent leurs projets d'investissement, de développement et de commercialisation tout en poursuivant leurs activités
Note C : Les entreprises qui réduisent certaines activités importantes mais en poursuivent d'autres
Note B : Les entreprises qui réduisent temporairement la plupart ou la quasi-totalité de leurs activités tout en gardant des options de retour ouvertes
Note A : Entreprises interrompant totalement leurs engagements avec la Russie ou quittant complètement la Russie

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

A1b.Eléments caractéristiques de l’OPC au cours des 5 derniers exercices

	31/12/2024	31/12/2025
Actif net en EUR	24 585 519,05	21 485 486,13
Nombre de titres	22 446,0000	19 686,0000
Valeur liquidative unitaire	1 095,3184	1 091,4094
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-20,00	-19,20
Capitalisation unitaire sur revenu	5,48	4,07

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.
La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.
Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « Plus ou moins values latentes ».
Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.
Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatifs à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...
Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.
Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Frais facturés au Fonds	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et frais de fonctionnement et autres services*	Actif net	0.75% TTC maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non significatif
Prestataires percevant des commissions de mouvement 100% Dépositaire (pour le traitement des ordres)	Prélèvement sur chaque transaction	De 10 euros à 150 euros TTC selon la transaction et en fonction de la zone géographique (voir tarification ci-dessous**)
Commissions de surperformance	Actif net	Néant

*Conformément à la Position-recommandation AMF DOC-2011-05, sont inclus dans les « frais de fonctionnement et autres services », les frais suivants :
- Les frais d'enregistrement et de référencement des fonds
- Les frais d'information clients et distributeurs
- Les frais des données
- Les frais de dépositaire, juridiques, audit, fiscalité, etc.
- Les frais liés au respect d'obligations règlementaires et aux reporting régulateurs

**

Prestations & conditions tarifaires	ESES	Zone 1	Zone 2	Zone 3	Zone 4
Frais de transaction (R/L ou S/R)	10 €	25 €	45 €	100 €	150 €
Instruction manuelle ou réparée	5 €	5 €	5 €	5 €	5 €

- **ESES** : France, Belgique, Pays-Bas ; **Zone Groupe 1** : Valeurs de la zone monétaire EUR (hors ESES & Slovénie) : Allemagne, Autriche, Espagne, Finlande, Grèce,
- Irlande, Italie, Luxembourg, Portugal + Clearstream, Euroclear, Etats-Unis, Japon, Norvège, Suède, Canada, Royaume-Uni, Suisse, Australie, Danemark ; **Zone Groupe 2** : Israël, Thaïlande, Inde, Brésil, Slovénie, Nouvelle-Zélande, Hongrie, Taiwan ; **Zone Groupe 3** : Mexique, Russie, République Tchèque ; **Zone Groupe 4** : Qatar.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Conformément à la règlementation pour les parts ouvrant droit à distribution :

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part KALINA TRANSITION ECOLOGIQUE	Capitalisation	Capitalisation

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	**24 585 519,05**	**0,00**
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	2 220 473,66	28 803 199,38
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-4 882 756,71	-6 337 635,74
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	85 373,50	115 778,87
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	-412 527,36	-398 525,18
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	-110 596,01	2 402 701,72
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	**21 485 486,13**	**24 585 519,05**

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

B3a.Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
Parts souscrites durant l'exercice	2 022,0000	2 220 473,66
Parts rachetées durant l'exercice	-4 782,0000	-4 882 756,71
Solde net des souscriptions/rachats	-2 760,0000	-2 662 283,05
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	19 686,0000	

B3b.Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
KALINA TRANSITION ECOLOGIQUE FR001400KTL5	Capitalisation	Capitalisation	EUR	21 485 486,13	19 686,0000	1 091,4094

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a.Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1	Pays 2	Pays 3	Pays 4	Pays 5
		ETATS-UNIS	CANADA	SUISSE	ROYAUME-UNI	PAYS-BAS
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	21 322,61	13 200,96	1 748,03	907,14	905,89	782,64
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan						
Futures	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Options	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Total	**21 322,61**					

C1b.Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
	+/-	<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

C1c.Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe	Taux variable ou révisable	Taux indexé	Autre ou sans contrepartie de taux
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	161,09	0,00	0,00	0,00	161,09
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Futures	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Total		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**161,09**

C1d.Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*)	]3 - 6 mois] (*)	]6 - 12 mois] (*)	]1 - 3 ans] (*)	]3 - 5 ans] (*)	]5 - 10 ans] (*)	>10 ans (*)
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	161,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan							
Futures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	**161,09**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

C1e.Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1 USD +/-	Devise 2 CAD +/-	Devise 3 CHF +/-	Devise 4 GBP +/-	Devise N Autres devises +/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	15 439,10	1 748,04	907,14	593,07	484,64
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	7,17	0,80	0,00	8,49	0,00
Comptes financiers	58,12	5,97	12,70	10,71	9,89
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Devises à recevoir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Futures options swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	**15 504,39**	**1 754,81**	**919,84**	**612,27**	**494,53**

C1f.Exposition directe aux marchés de crédit

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
Solde net	**0,00**	**0,00**	**0,00**

C1g.Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
Dépôt de garantie espèces versé		
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
Dettes		
Collatéral espèces		

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	31/12/2025
Créances		
	Coupons et dividendes en espèces	16 464,04
Total des créances		**16 464,04**
Dettes		
	Frais de gestion fixe	14 672,50
Total des dettes		**14 672,50**
Total des créances et des dettes		**1 791,54**

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	31/12/2025
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	164 754,44
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,75
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2025
Garanties reçues	0,00
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00
Garanties données	0,00
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
Total	**0,00**

D4. Autres informations

D4a.Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2025
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

D4b.Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2025
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			**0,00**

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a.Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	**80 318,05**	**123 075,67**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter	**80 318,05**	**123 075,67**
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	**80 318,05**	**123 075,67**

Part KALINA TRANSITION ECOLOGIQUE

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	**80 318,05**	**123 075,67**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**80 318,05**	**123 075,67**
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	**80 318,05**	**123 075,67**
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	80 318,05	123 075,67
Total	**80 318,05**	**123 075,67**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	0,00

D5b.Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**-378 123,47**	**-449 010,57**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	**-378 123,47**	**-449 010,57**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**-378 123,47**	**-449 010,57**

Part KALINA TRANSITION ECOLOGIQUE

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**-378 123,47**	**-449 010,57**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**-378 123,47**	**-449 010,57**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**-378 123,47**	**-449 010,57**
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	-378 123,47	-449 010,57
Total	**-378 123,47**	**-449 010,57**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			**21 322 606,17**	**99,24**
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			**21 322 606,17**	**99,24**
Assurance			**1 329 582,69**	**6,19**
ALLSTATE CORP	USD	1 811	321 172,06	1,49
ARCH CAPITAL GROUP LTD	USD	5 394	440 821,74	2,05
ASR NEDERLAND NV	EUR	9 088	550 914,56	2,57
SONY FINANCIAL GROUP INC-ADR	USD	3 742	16 674,33	0,08
Banques commerciales			**465 583,32**	**2,17**
PNC FINANCIAL SERVICES GROUP	USD	2 618	465 583,32	2,17
Biens de consommation durables			**408 068,84**	**1,90**
SONY GROUP CORP - SP ADR	USD	18 709	408 068,84	1,90
Biotechnologie			**319 441,70**	**1,49**
VERTEX PHARMACEUTICALS INC	USD	827	319 441,70	1,49
Boissons			**312 817,24**	**1,46**
COCA-COLA EUROPACIFIC PARTNE	USD	4 048	312 817,24	1,46
Distribution de produits alimentaires de première nécessité			**302 136,86**	**1,41**
WALMART INC	USD	3 183	302 136,86	1,41
Distribution spécialisée			**543 467,84**	**2,53**
LOWE'S COS INC	USD	2 645	543 467,84	2,53
Electricité			**479 443,73**	**2,23**
IBERDROLA SA	EUR	25 965	479 443,73	2,23
Equipement et services pour l'énergie			**602 207,38**	**2,80**
HYDRO ONE LTD	CAD	17 725	602 207,38	2,80
Equipements de communication			**867 734,78**	**4,04**
ARISTA NETWORKS INC	USD	4 584	511 750,46	2,38
MOTOROLA SOLUTIONS INC	USD	1 090	355 984,32	1,66
Equipements électriques			**1 035 743,85**	**4,82**
ABB LTD-REG	CHF	7 142	454 373,73	2,11
ACUITY BRANDS INC	USD	791	242 644,32	1,13
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	1 442	338 725,80	1,58
Equipements et fournitures médicaux			**198 077,27**	**0,92**
HOLOGIC INC	USD	3 121	198 077,27	0,92
Equipements et instruments électroniques			**733 247,56**	**3,41**
FLEXTRONICS INTL LTD	USD	7 703	396 536,82	1,84
TRIMBLE INC	USD	5 044	336 710,74	1,57
Hôtels, restaurants et loisirs			**479 091,46**	**2,23**
BOOKING HOLDINGS INC	USD	105	479 091,46	2,23
Logiciels			**2 848 885,71**	**13,25**
CADENCE DESIGN SYS INC	USD	1 873	498 817,70	2,32
DESCARTES SYSTEMS GRP/THE	CAD	4 190	313 708,09	1,46
MICROSOFT CORP	USD	3 012	1 241 086,68	5,77

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
TESLA INC	USD	983	376 650,56	1,75
XYLEM INC	USD	3 608	418 622,68	1,95
Machines			**1 492 331,25**	**6,95**
KOMATSU LTD	JPY	8 259	224 293,55	1,04
SANDVIK AB	SEK	9 369	260 348,64	1,21
TRANE TECHNOLOGIES PLC	USD	1 608	533 214,28	2,49
WABTEC CORP	USD	2 609	474 474,78	2,21
Marchés de capitaux			**1 234 300,65**	**5,74**
NORDEA BANK ABP	EUR	48 588	781 537,98	3,63
PARTNERS GROUP HOLDING AG	CHF	429	452 762,67	2,11
Métaux et minerais			**214 813,56**	**1,00**
WHEATON PRECIOUS METALS CORP	CAD	2 141	214 813,56	1,00
Ordinateurs et périphériques			**731 708,05**	**3,41**
APPLE INC	USD	3 159	731 708,05	3,41
Outils et services appliqués aux sciences biologiques			**389 649,20**	**1,81**
AGILENT TECHNOLOGIES INC	USD	3 361	389 649,20	1,81
Produits pour l'industrie du bâtiment			**342 198,47**	**1,59**
MASCO CORP	USD	6 329	342 198,47	1,59
Semi-conducteurs et équipements pour fabrication			**2 505 548,69**	**11,66**
BROADCOM INC	USD	1 525	449 691,15	2,09
FIRST SOLAR INC	USD	1 468	326 732,25	1,52
LAM RESEARCH CORP	USD	1 612	235 104,51	1,09
NVIDIA CORP	USD	7 944	1 262 295,31	5,88
NXP SEMICONDUCTORS NV	USD	1 253	231 725,47	1,08
Services aux collectivités			**593 070,13**	**2,76**
NATIONAL GRID PLC	GBP	45 317	593 070,13	2,76
Services aux entreprises			**614 826,32**	**2,86**
REPUBLIC SERVICES INC	USD	3 405	614 826,32	2,86
Services aux professionnels			**912 123,85**	**4,25**
GENPACT LTD	USD	7 397	294 821,21	1,37
STANTEC INC	CAD	7 665	617 302,64	2,88
Services de télécommunication mobile			**367 684,30**	**1,71**
AMERICAN TOWER CORP	USD	2 458	367 684,30	1,71
Services financiers diversifiés			**513 631,49**	**2,39**
MASTERCARD INC - A	USD	1 056	513 631,49	2,39
Services liés aux technologies de l'information			**288 067,21**	**1,34**
TWILIO INC - A	USD	2 377	288 067,21	1,34
Soins et autres services médicaux			**197 122,77**	**0,92**
ELEVANCE HEALTH INC	USD	660	197 122,77	0,92
Total			**21 322 606,17**	**99,24**

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total	**0,00**	**0,00**		**0,00**		**0,00**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a.Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
2. Options				
Sous-total 2.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
3. Swaps				
Sous-total 3.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total		**0,00**	**0,00**	**0,00**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b.Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
2. Options				
Sous-total 2.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
3. Swaps				
Sous-total 3.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total		**0,00**	**0,00**	**0,00**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c.Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
2. Options				
Sous-total 2.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
3. Swaps				
Sous-total 3.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total		**0,00**	**0,00**	**0,00**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d.Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
2. Options				
Sous-total 2.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
3. Swaps				
Sous-total 3.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total		**0,00**	**0,00**	**0,00**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e.Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
2. Options				
Sous-total 2.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
3. Swaps				
Sous-total 3.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total		**0,00**	**0,00**	**0,00**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l’inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	21 322 606,17
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	0,00
Total instruments financiers à terme - actions	0,00
Total instruments financiers à terme - taux	0,00
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	177 552,46
Autres passifs (-)	-14 672,50
Passifs de financement (-)	0,00
Total = actif net	**21 485 486,13**

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part KALINA TRANSITION ECOLOGIQUE	EUR	19 686,0000	1 091,4094

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 9, paragraphes 1 à 4 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 5, premier alinéa, du règlement (YE) 2020/852

Dénomination du produit: KALINA TRANSITION ECOLOGIQUE
Identifiant d'entité juridique : 969500UE1WEMK5Z2A780

Objectif d'investissement durable

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification instituépar le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste**d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?

●● ☒ **Oui**

●○ ☐ **Non**

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental : 91.6%**

- ☐ dans des activités qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☒ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☒ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social : 17.9%**%

☐ Il promouvait des **caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ___% d'investissements durables.

- ☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☐ ayant un objectif social

☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été produit ?

○ ***Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?***

L'atteinte de l'objectif d'investissement durable du produit est mesurée par les indicateurs de durabilité suivants:

Exclusion des entreprises figurant sur la liste CELI de l'université de Yale avec une note de C, D ou F	0.0%
Exclusion des entreprises impliquées dans la production d'armes controversées (seuil de revenus : 0%)	0.0%
Exclusion des entreprises impliquées dans la défense et armement (seuil de revenus : 5%)	0.0%
Exclusion des entreprises qui modifient génétiquement des organismes à des fins agricoles (seuil de revenus : 0%)	0.0%
Exclusion des entreprises qui sont à la fois fortement impliquées dans le secteur du charbon et qui n'ont pas de stratégie de transition solide vers une économie à faible émission de carbone (seuil de revenus : 5 % pour l'extraction du charbon et 20 % pour la production d'électricité)	0.0%
Exclusion des entreprises impliquées dans la production d'hydrocarbures non conventionnels (revenus > 5%)	0.0%
Exclusion des entreprises ayant des activités liées aux organismes Génétiquement Modifiés en Médecine (seuil de revenus : 0%)	0.0%
Exclusion des entreprises ayant un activité liée à la production de tabac (seuil de revenus : 5 %)	0.0%
Exclusion des entreprises producteurs de matériel de divertissement pour adultes (seuil de revenus : 5%)	0.0%
Exclusion des entreprises impliquées dans des violations graves des droits de l'homme ou d'autres infractions aux principes du Pacte mondial des Nations unies, conformément aux normes internationales établies (seuil de revenus : 0 %)	0.0%
Exposition dans des sociétés ayant un minimum de 50% de leur chiffre d'affaires dans des « éco-activités » Eco-activité : Activité en phase avec un ou plusieurs objectifs de développement durable (ODD) environnementaux (ODD 6, ODD7, ODD 9, ODD 11, ODD 12, ODD 13, ODD 14, et ODD 15).	50.3%
Exposition dans des sociétés ayant un minimum de 50% de leur chiffre d'affaires dans des éco-activités et dans des sociétés ayant un chiffre d'affaires entre 10 et 49% dans des éco-activités. Eco-activité : Activité en phase avec un ou plusieurs objectifs de développement durable (ODD) environnementaux (ODD 6, ODD7, ODD 9, ODD 11, ODD 12, ODD 13, ODD 14, et ODD 15).	66.2%
Investissement dans des valeurs ayant des revenus (minimum 10%) liés aux ODD à composante sociale (ODD 1, 2, 3, 4, 5, 6, 8 et 10)	7.0%
Investissement dans des actifs durables au sens de SFDR	99.3%
Investissement dans des actifs durables ayant un objectif environnemental	91.6%
Investissement dans des actifs durables ayant un objectif social	17.9%
Note BJSS ESG A	99.3%

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives lesplus significatives des décisions d'investissement sur lesfacteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable ?

Le produit exclut les émetteurs qui sont fondamentalement en désaccord avec les pratiques de durabilité et/ou qui ne parviennent pas à atteindre les seuils minimaux pour les indicateurs d'impact négatif.
Pour s'assurer que les investissements durables du produit financier ne nuiront pas de manière significative à un objectif environnemental ou social (DNSH), le gestionnaire financier met en oeuvre une politique d'investissement durable, comprenant:
- Des exclusions sectorielles et normatives complémentaires à l'approche extrafinancière du produit et qui permettent de réduire son exposition à des prejudices sociaux et environnementaux
- Une prise en compte des principales incidences négatives (PAI) de ces investissements sur les facteurs de durabilité

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Concernant les incidences négatives, ce produit financier prend en compte les 14 indicateurs obligatoires du Tableau 1 de l'Annexe I du Règlement Délégué (UE) 2022/1288 de la Commission européenne.
Leur prise en compte est réalisée au sein des différents pans de la démarche d'investissement responsable de la société de gestion: à travers la politique d'exclusion (sectorielle et normative), la méthodologie d'analyse ESG et l'analyse de la contribution aux enjeux de développement durable.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Le filtre ESG et la construction du portefeuille sont basés sur la Politique d'Investissement Durable de JSS qui intègre les principes de plusieurs conventions et normes internationales, notamment:

- Les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales,
- Les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme,
- Le Pacte mondial des Nations Unies,
- Les Principes de gouvernance d'entreprise de l'OCDE,
- Les lignes directrices de l'OCDE pour les entreprises multinationales,
- La Déclaration universelle des droits de l'homme,
- Les Principes relatifs aux droits de l'enfant et aux entreprises,
- Les conventions de l'OIT sur les normes du travail,
- La Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement,
- La Convention des Nations Unies contre la corruption,
- La Convention sur les armes à sous-munitions.

Le filtre ESG aide à identifier les entreprises cotées présumées impliquées dans des violations du droit international et des normes en matière de protection de l'environnement, de droits de l'homme, de normes du travail et de lutte contre la corruption, telles qu'énoncées dans les lignes directrices de l'OCDE pour les entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. De telles entreprises ne sont pas considérées comme compatibles avec les principes susmentionnés et sont exclues de l'univers d'investissement durable de JSS.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Émissions de gaz à effet de serre (GES), Empreinte carbone, Intensité des GES, Entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles, Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable, Intensité de consommation d'énergie par secteur à impact élevé (pris en compte pour les exclusions, le Pacte climat et au sein de la Matrice de durabilité)

Les activités liées aux combustibles fossiles les plus nocives sont exclues.

À compter du 01.01.2023, les entreprises qui tirent ≥ 5 % de leurs revenus de l'exploitation minière de charbon thermique, ou ≥ 10 % de la production d'électricité au charbon thermique, ou ≥ 10 % d'une combinaison de l'exploitation minière et de la production d'électricité au charbon thermique sont exclues de l'univers investissable.

Dans les secteurs où les émissions de carbone sont considérées comme un facteur ESG important, la matrice de durabilité de JSS évalue la performance d'une entreprise en matière d'émissions de carbone. Cela inclut une évaluation des programmes ou des actions de l'entreprise visant à réduire l'intensité des émissions de ses opérations principales, à réduire sa consommation future d'énergie, ou ses émissions de gaz à effet de serre (GES) (1, 2, 3).

Dans les secteurs où les opportunités dans les énergies renouvelables sont considérées comme un facteur ESG important, la matrice de durabilité de JSS évalue la performance d'une entreprise en matière d'énergies renouvelables. Cela inclut une évaluation de la capacité de l'entreprise à produire des énergies renouvelables.

En mai 2020, JSS a lancé un Pacte climatique visant à atteindre une neutralité carbone d'ici 2035. Pour les fonds où ce pacte est déjà mis en œuvre, des contrôles sur les émissions de gaz à effet de serre (GES) sont effectués au moyen de l'empreinte carbone et s'appliquent à un sous-ensemble de fonds. Le Pacte climatique est suivi par la trajectoire de décarbonation rétrospective pour atténuer les risques de transition.

La plupart des fonds qui ont mis en œuvre le pacte carbone appliquent la méthodologie suivante:

L'objectif initial équivaut à une réduction de 30 % des émissions de GES de l'indice de référence.

Cette réduction est de 7 % par an dans les années suivantes.

À partir de 2030, l'objectif diminue linéairement jusqu'à atteindre la neutralité carbone en 2035.

Les émissions de GES du portefeuille, basées sur les entreprises investies, sont exprimées en tonnes de CO2 équivalent par million de dollars de valeur d'entreprise (EVIC).

Activités ayant un impact négatif sur la biodiversité (Considérées dans la matrice de durabilité)

Dans les secteurs où la biodiversité et l'utilisation des terres sont considérées comme un facteur ESG important, la matrice de durabilité de JSS évalue la performance d'une entreprise en matière de biodiversité et d'utilisation des terres. Cela comprend une évaluation de l'impact des opérations d'une entreprise sur la biodiversité. En outre, une exclusion disciplinée de l'huile de palme est appliquée.

Il convient de noter que la qualité et la couverture des données sur cet indicateur PAI sont actuellement insuffisantes. Jusqu'à ce que cela change, seule une considération limitée est possible. JSS continue de surveiller les nouveaux développements et la disponibilité des données.

Déchets dangereux

La Matrice de durabilité JSS évalue la performance des entreprises dans les secteurs où les émissions toxiques et les déchets sont importants. Cela inclut une évaluation de leur gestion des émissions toxiques, des efforts pour contrôler et réduire les sous-produits toxiques et cancérigènes, ainsi que des objectifs concrets pour réduire ces émissions.

Violations des principes de l'ONU

Les entreprises qui violent gravement les droits de l'homme sont exclues par JSS de ses investissements durables.

Suivi des violations du PNU

Actuellement, JSS n'intègre pas cet indicateur dans son évaluation de la durabilité. Cependant, dès que les données seront plus fiables et disponibles, JSS prendra en compte les violations des principes du PNU dans son processus d'investissement. En attendant, un système de surveillance des incidents ESG est en place pour détecter les violations potentielles.

Armes controversées

JSS prend des mesures actives pour éviter d'investir dans des entreprises liées à des armes controversées. Cela signifie que JSS n'investira pas dans des titres de sociétés qui produisent ou commercialisent des armes qui sont considérées comme controversées. De plus, JSS ne fournira aucun service à ces entreprises, y compris des conseils en gestion d'actifs ou des services liés aux marchés financiers.

La liste comprend les investissements qui **constituent la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Principaux Investissements	% Poids	Secteur	Pays
NVIDIA CORPORATION	5.9%	Semiconductors & Semiconductor Equipment	United States
MICROSOFT CORPORATION	5.8%	Software & Services	United States
Nordea Bank AB SE	3.6%	Banks	Finland
APPLE INC.	3.4%	Technology Hardware & Equipment	United States
Stantec Inc.	2.9%	Capital Goods	Canada
REPUBLIC SERVICES, INC.	2.9%	Commercial & Professional Services	United States
HYDRO ONE LIMITED	2.8%	Utilities	Canada
NATIONAL GRID PLC	2.8%	Utilities	United Kingdom
ASR Nederland N.V.	2.6%	Insurance	Netherlands
LOWE'S COMPANIES, INC.	2.5%	Consumer Discretionary Distribution & Retail	United States

Principaux investissements au 31.12.2025 (fin de l'exercice financier). Aucune déviation importante constatée au cours de l'exercice financier.

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Quelle était l'allocation des actifs ?

Répartition des investissements durables

99,3 % des investissements du produit financier sont liés à la durabilité.

En détail, 91.6% des investissements sont considérés comme environnementalement durables, tandis que 17.9% sont considérés comme socialement durables.

Ces chiffres sont calculés en fonction de la valeur marchande de l'ensemble des positions du portefeuille.

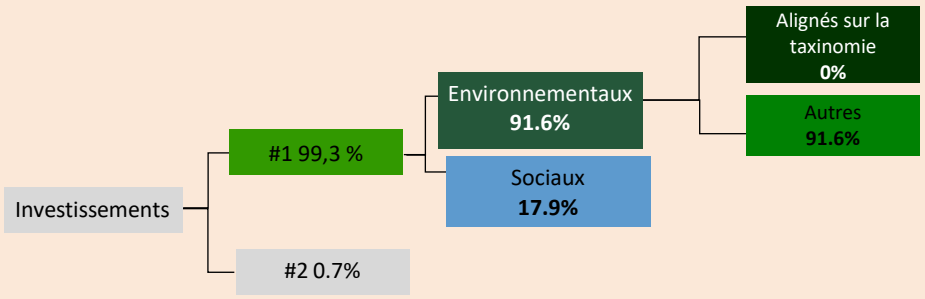

La catégorie **#1 Durables** couvre les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.

La catégorie **#2 Non durables** inclut les investissements non considérés comme des investissements durables.

Trésorerie et dérivés : non-durables

Les fonds de trésorerie et les dérivés du produit ont été classés comme "#2 non-durables" car leur objectif principal est de couvrir des risques plutôt que de générer des rendements durables. Cependant, il n'existe pas encore de méthode convenue pour évaluer les critères ESG pour ces types d'actifs.

- ***Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?***

Insurance	6.1%
Commercial & Professional Services	4.2%
Software & Services	10.9%
Utilities	7.8%
Capital Goods	18.2%
Materials	1.0%
Financial Services	4.5%
Banks	5.8%
Food, Beverage & Tobacco	1.5%
Semiconductors & Semiconductor Equipment	11.7%
Technology Hardware & Equipment	10.9%
Pharmaceuticals, Biotechnology & Life Sciences	3.3%
Equity Real Estate Investment Trusts (REITs)	1.7%
Health Care Equipment & Services	1.8%
Consumer Services	2.2%
Consumer Discretionary Distribution & Retail	2.5%
Consumer Durables & Apparel	2.0%
Automobiles & Components	1.8%
Consumer Staples Distribution & Retail	1.4%

Répartition en pourcentage des actifs nets totaux.

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobresen carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission degaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Non applicable, ce produit financier ne s'engage pas à atteindre une proportion minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental aligné sur la taxonomie de l'UE.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE[1] ?

☐ Oui :

☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

[1] Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- **Du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements ; des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition versune économie verte parexemple ;
- **Des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

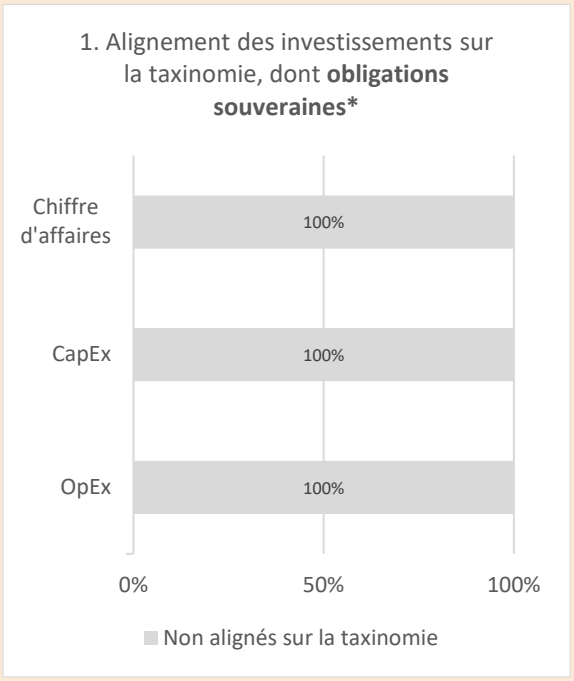

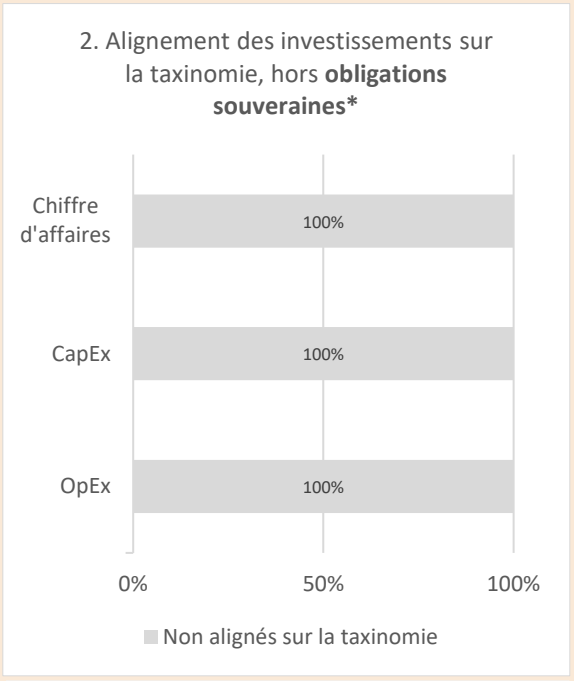

Ce graphique représente x% des investissements totaux.

****Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines***

- ***Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?***

  Part des investissements réalisés dans des activités de transition : 0,00 %

  Part des investissements réalisés dans des activités facilitatrices : 0,00 %

- ***Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?***

Pourcentage des investissements alignés à la Taxonomie Européenne	Pourcentage des investissements alignés à la Taxonomie Européenne (T-1)
0.00%	0.00%

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental **qui ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Part des investissements dans des investissements durables avec un objectif environnemental qui n'est pas aligné avec la taxonomie de l'UE: 91.6%

Ces investissements peuvent être alignés avec la taxonomie de l'UE, mais le gestionnaire d'investissements n'est pas actuellement en mesure de préciser la proportion exacte des investissements sous-jacents calculés selon la taxonomie de l'UE.

Cependant, la position sera maintenue sous surveillance car les règles sous-jacentes sont finalisées et la disponibilité de données fiables augmente au fil du temps.

Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Part des investissements dans des investissements durables avec un social : 17.9%

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Le solde de trésorerie et les dérivés du produit ont été inclus sous la catégorie "#2 Non durable"

Le but principal de ces investissements était de couvrir les risques.

Actuellement, il n'existe pas de méthodologie convenue pour prendre en compte les critères ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance) pour ces classes d'actifs.

Les **indices de référence** sont des indices permettantde mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementalesou sociales qu'il promeut.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

- ***En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?***

  La méthodologie utilisée pour le calcul de l'indice désigné peut être consultée sur https://www.msci.com/index-methodology

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?***

  La performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité sur l'exercice 2025, en termes de Revenues verts a été de 38.52% contre 12.82% pour le MSCI World NR.

  En termes de notes ESG sur 2025, ce produit financier a obtenu les notes suivantes :

  - Environnement : 3.6 contre 3.5 pour le Benchmark
  - Social : 2.7 contre 2.3 pour le Benchmark
  - Gouvernance : 3.5 contre 3.2 pour le Benchmark

  Finalement, l'empreinte carbone du portefeuille a été de 12.6 (tCO2e/M.USD EVIC) contre 30.24 pour le MSCI World NR.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

  La performance de la solution sur l'exercice 2025 a été de -0.36% contre 6.77% pour le MSCI World NR.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

  La performance de la solution sur l'exercice 2025 a été de -0.36% contre 6.77% pour le MSCI World NR.